

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2014

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard (2ème adjoint), Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès, Stéphanie Wallet.

Absent excusé : M. Philippe Gobert.

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H 30.

1) Déclassement de la D6.

M. le Maire communique au conseil le résultat de sa rencontre avec un représentant de la DDT de Méru. Non seulement il ne serait pas possible de faire de la route de Gisors, à Hérouval, une départementale, mais le processus inverse est en cours dans tout le département, et les départementales en milieu urbain sont déclassées et restituées aux communes après avoir été entièrement remises en état. En ce qui concerne la D6 à Montjavoult, du carrefour de la Vierge à l'ancienne mairie, environ 800 m² de « purges » seraient effectuées (c'est à dire les surfaces endommagées délimitées, et les matériaux remplacés), puis la totalité de la chaussée serait rabotée et couverte d'un tapis ECF bicouche 0.10 de 2cm d'épaisseur dont on peut escompter la durée en bon état à plus de 15 ans. Ces travaux seraient éventuellement effectués en deux ans : les purges en 2015 et le tapis complet en 2016. Un engagement préalable du conseil est nécessaire avant 2015, d'où la proposition du vote de la délibération nécessaire ce jour même. M. le Maire fait valoir le fait que dans le long terme, ce type de voie sera déclassé de toutes manières, mais que la remise en état proposée aujourd'hui ne le sera sans doute plus.

Après lecture de la délibération autorisant ce transfert dans le domaine communal, celle-ci est mise au vote : 0 voix contre, 0 abstentions, 10 voix pour.

2) Travaux dans l'église.

M. le Maire rappelle qu'à la suite des courriers d'un particulier et de l'association « les Amis du Vexin » s'inquiétant des conséquences des fuites dans le toit de l'église il avait été fait appel à M. l'Architecte des Bâtiments de France qui avait fait réaliser rapidement sur les lieux une expertise et une estimation des travaux nécessaires, pour un montant de 4 400 € environ. Des devis ont été demandés à d'autres entreprises. Les dégâts occasionnés à la toiture par la grêle seraient couverts par l'assurance à hauteur de 3 992 €.

3) Location du presbytère.

Trois des appartements sont actuellement occupés, un autre le sera le premier novembre à moins qu'un autre locataire ne se propose avant cette date, et plusieurs visites sont prévues pour le dernier. Tous les travaux sont terminés. M. Dissard demande si le transformateur EDF qui empiète sur le parking est protégé d'un toit. M. le Maire répond que selon EDF, propriétaire du transformateur, il n'y avait pas lieu de mieux en interdisant l'accès. Il paraît cependant raisonnable de le couvrir d'un grillage solide, ce qui sera fait.

Questions diverses :

1) Transfert de compétence de la DDT en matière d'examen des dossiers d'urbanisme. L'ADTO (Agence Départementale de Territoires de l'Oise) s'étant retirée de ce dossier, cette compétence devrait être transférée à la CCVT (Communauté de communes du Vexin-Thelle) à partir du 1er

juillet 2015. M. le Maire, rejoint en cela par les conseillers, s'étonne d'une mesure censée faire l'économie de trois ou quatre fonctionnaires, mais qui contraindra les communautés de communes à en engager d'autres. Ainsi la CCVT recrutera deux personnes à cet effet, et prendra en charge les frais d'informatisation des PLU.

La délibération à ce sujet sera mise au vote lors du prochain conseil.

2) M. le Maire communique au conseil un complément à une demande de permis de construire, déjà acceptée, rue de la Libération.

3) Vente d'un terrain à Beaugrenier. M. le Maire donne lecture du texte transmis par le notaire concernant les servitudes liées à la vente des parcelles C207 et C325 à Beaugrenier. Le fond dominant étant le domaine public, le fond servant lesdites parcelles, l'écoulement des eaux de pluie devra y être assuré en direction de l'exutoire débouchant sur la parcelle C285.

4) Mise en sécurité d'un poteau EDF à Beaugrenier. M. le Maire fait part au conseil de l'appel d'un administré qui avait signalé l'état dangereux d'un poteau à Beaugrenier. Après un échange de mail avec SE60, ErDF est intervenu très rapidement pour effectuer les réparations nécessaires. La succession de SE60 à Synelec ne semble donc pas poser de problème.

5) M. le Maire communique au conseil le courrier d'une habitante du Bourg qui souhaite que soit abattu le thuya planté à l'emplacement de l'ancien château d'eau. Celui-ci lui paraît osciller dangereusement par grand vent et risquer de tomber sur une serre située dans son jardin à proximité. Le conseil est divisé sur le sujet. D'une part le thuya n'est pas une essence locale et le règlement du PLU invite à supprimer les haies de « béton vert », mais le fait d'abattre un arbre si remarquable ne manquerait pas de soulever des critiques. Le remplacer par une essence locale poserait à terme le même problème pour la riveraine. La commission urbanisme se réunira, et replacera le problème dans le cadre d'une réflexion sur les plantations dans l'ensemble du village. Une proposition sera faite au prochain conseil.

6) Entretien du terrain de sport. Mme Bessaa communique au conseil le bilan qu'elle a effectué de l'état des installations sportives. Grillages arrachés, filet de tennis inutilisable, urgence à dé-mousser le sol et à vérifier les panneaux de basket. Le terrain de boules est impraticable. Le terrain de football est rendu dangereux par la fuite des écoulements d'eau usées, qu'il faudrait signaler afin d'éviter une chute possible. Il convient de chiffrer le montant des réparations nécessaires, et de les effectuer au plus tôt.

7) Comité des fêtes. Mme Bessaa fait le bilan de ce qui est prévu avant Noël : les guirlandes en notre possession ne sont plus conformes aux normes en cours, et nous manquons cette année encore des ressources nécessaires pour en pourvoir tous les hameaux ; un arbre de Noël sera placé à l'entrée de chacun des hameaux, et décoré de guirlandes électriques là où ce sera possible. Pour la fête de Noël des enfants, le spectacle aura lieu comme prévu, le 13 décembre, et les cadeaux distribués par notre Père Noël aux enfants dont les familles ont répondu au questionnaire. Le repas des anciens devrait réunir environ quarante personnes le 6 décembre, les autres ayant préféré le traditionnel panier.

Un habitant ayant demandé à ce que la fête de Halloween donne lieu à un goûter dans la salle périscolaire, il lui est répondu que cela est impossible si une association ne prend pas la responsabilité de cette organisation, et les assurances nécessaires. Il est invité à prendre contact avec la Clé des Champs, dont les éducateurs organisent cette fête américaine chaque année.

8) SIRS (Syndicat Intercommunal pour le regroupement scolaire). M. Maurel, vice-président du SIRS, signale au conseil que la baisse des effectifs ces deux dernières années reste dans la moyenne de ces quinze dernières années, et serait donc moins inquiétante qu'il n'y paraît. Des inquiétudes

demeurent quant aux subventions aux ATP (Activités et Travaux Pédagogiques), le projet pédagogique et le projet éducatif n'ayant pas encore été proposés à la CAF par le président.

9) Syndicat des Eaux. Le bureau du Syndicat se réunira le 15 octobre 2014 afin de voter l'entente nécessaire à la poursuite des travaux d'interconnexion avec la commune de Parnes, sous réserve de la signature par cette commune d'un protocole financier garantissant la trésorerie nécessaire.

Une réunion s'est tenue entre les maires concernés et l'ADTO en charge du dossier. Une réserve de 450 000 € est à prévoir pour la commune de Parnes dans l'attente des subventions prévues de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général, qui doivent couvrir environ 80% des dépenses si bien que le coût final pour Parnes serait d'environ 100 000 €. Afin de régler les entrepreneurs, le Syndicat émettra des titres de recette que la commune de Parnes réglera à la Perception qui les reversera au Syndicat.

Les travaux de protection du captage sont terminés.

L'adduction d'eau à Valécourt sera possible lorsque les travaux d'interconnexion seront terminés. Deux des riverains ne la souhaitent pas, un autre n'a pas donné de réponse.

10) SMOTHT (Syndicat Mixte de l'Oise pour le Très-Haut-Débit). Mme Pitsillidès avise le conseil de l'état des travaux. 519 des communes de l'Oise concernées, soit 80% d'entre elles, ont adhéré au syndicat. 21 communes sont déjà équipées, 14 000 prises ont été mises en place. En 2015 45 000 sont prévues, dans 65 communes. Montjavoult ne sera équipée qu'en « année 5 » du projet, soit 2018, fin 2017 au plus tôt. Le coût du raccordement (370 €) ne sera pas aux frais des abonnés mais sera pris en charge par les communes ou les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), qui ont souscrit dans ce but un emprunt à 3% sur 25 ans.

11) Mme Pitsillidès signale des programmes d'éclairage public au Vouast : les ampoules s'éteignent peu de temps après s'être allumées. M. le Maire déclare être au courant du problème : l'employé municipal teste les éclairages le matin afin d'identifier l'origine de la panne.

12) Nettoyage de la commune. M. le Maire tient à signaler les progrès réalisés dans ce domaine grâce à une réorganisation du travail des employés municipaux. M. Jeanty signale à ce propos qu'à son avis la lame de l'épareuse est passée trop à ras des talus, ce qui favorise la venue des mauvaises herbes. Il conviendrait de la régler plus haut.

Mme Bessaa demande que les nids-de poule soient comblés d'urgence à Hérouval, et que les tilleuls de la Place de l'Eglise soient élagués. M. Jeanty confirme que ces arbres posent un problème au passage des tracteurs, et probablement à d'autres véhicules contraints de se déporter vers le milieu de la route. M. le Maire répond que cet élagage sera effectué dès que le broyeur nous aura été livré.

Mme Bessaa rappelle qu'une habitante de la Grand'rue se plaint de la vitesse du trafic devant chez elle, et également des problèmes d'écoulement d'eau depuis le champ voisin qui ne sont toujours pas résolus.

13) Achat d'une Photocopieuse pour l'école. Cet achat est prévu pour une somme d'environ 1 000 €. Une autre possibilité serait de louer ce matériel pour 27 € par mois.

14) M. le Maire fait part au conseil du courrier adressé par une habitante concernant la rénovation de l'escalier du clocher de l'église afin d'en permettre l'accès aux visiteurs. Elle propose que le conseil mandate un architecte, qui possède une résidence secondaire dans la commune et s'intéresse à ce projet, afin qu'il en étudie la faisabilité. M. le Maire répond que compte tenu des ressources de la commune et du programme de travaux déjà chargé qui est le nôtre pour les années à venir il ne semble pas possible de se lancer dans ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h. Le prochain conseil est fixé au 19 janvier 2015.